



Comité Français d'Étude et de Développement
de la Fertilisation Raisonnée

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 – 13h30-17h**

**SIEGE SOCIAL DU COMIFER – IMMEUBLE LE DIAMANT A
14 RUE DE LA REPUBLIQUE – 92800 PUTEAUX – SALLE A
ET PAR VISIOCONFERENCE**

Ordre du Jour :

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration
2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 juin 2020
3. Organisation Journée technique pH et fertilité des sols – 28 oct. 2020
4. 15^{èmes} Rencontres COMIFER-GEMAS 2021
5. Point d'information sur la convention COMIFER-Ministère de l'agriculture
6. Prise de position publique
7. Labellisation des outils de calcul de dose prévisionnelle N
8. Fiscalité de l'association
9. Activité des Groupes de Travail
10. Communication
11. Questions diverses

La crise sanitaire autorise légalement le COMIFER à réunir ses instances à distance. Cette disposition est autorisée par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 et son décret d'application n° 2020-418 du 10 avril 2020.

Ainsi, la réunion du Conseil d'Administration de ce jeudi 24 septembre 2020 se tient pour partie sous forme de réunion physique au siège de l'association, dans le respect des gestes barrière, et pour partie en visioconférence via l'outil Teams. Les votes se feront au moyen de formulaires Google en ligne. Les administrateurs qui détiennent une procuration doivent voter pour l'administrateur qu'ils représentent. *A noter que le Ministère n'a pas accès aux formulaires Google et se trouve donc dans l'incapacité de voter en ligne : Olivier Le Gal votera oralement.*

18 personnes sont présentes, dont 5 physiquement au siège (dont la Déléguée générale et la Chargée de mission, non administratrices), et 13 en visioconférence. Les absents ont envoyé 5 pouvoirs : le quorum de 14 est atteint. La liste des personnes présentes est fournie en Annexe 1.

Après la connexion de tous, la réunion est ouverte à 13h33 par le président.

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

L'ordre du jour est approuvé en l'état, sans commentaire ni ajout de questions diverses.

Résultat des votes :

OUI : 20
NON : 0
ABSTENTION : 1

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 juin 2020

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé après correction des deux coquilles suivantes :

- Page 5, l. 15 : écrire « le CA » au lieu de « la CA »,
- Page 10, l. 4 : écrire « 15 octobre après-midi » au lieu de « 15 octobre au matin ».

Résultat des votes :

OUI : 20
NON : 0
ABSTENTION : 1

3. Organisation de la Journée technique « pH et fertilité des sols » – 28 oct. 2020

A l'origine prévue en mars, reportée deux fois, cette journée technique se tiendra finalement le 28 octobre, en distanciel. Un nouveau plan de communication a été mis sur pied notamment avec l'appui de nouveaux partenaires (AFA et AFES). Référence Agro va par ailleurs publier des bannières jusqu'à l'événement.

A ce jour on compte plus de 150 participants inscrits. La politique tarifaire a été revue compte tenu du changement de format, et les participants qui ont déjà réglé leur participation seront remboursés de la différence.

Les sponsors bénéficieront d'une diapositive dédiée et de l'envoi de leurs documents promotionnels en amont de la journée aux participants inscrits. Ces derniers recevront également les résumés des interventions, les présentations au format PDF et la liste des participants.

Les interventions seront enregistrées en vue d'être mises en ligne sur le site du COMIFER.

Discussions : enregistrer aussi le visage de l'orateur si possible.

Faut-il enregistrer également les questions et les réponses, alors que les échanges ne sont pas prévus après chaque intervention, mais après plusieurs interventions ? Le CA pense que oui.

QUESTIONS AU CA, sachant que l'association cherche à promouvoir non seulement les inscriptions payantes mais aussi l'adhésion à l'association :

Question	Résultat des votes
A/ Faut-il mettre l'ensemble des documents (PPT, vidéos, résumés) en accès libre ?	OUI : 0
B/ Seulement a posteriori les vidéos pour tous au plus tôt ?	OUI : 7
C/ Seulement a posteriori les vidéos pour tous, mais après une période de réserve comme pour les Rencontres ?	OUI : 12
D/ Les PPT en plus dans l'espace adhérents ?	OUI : 19
ABSTENTION	1

➔ **Le CA retient ces deux dernières options C et D.**

Le CA décide par ailleurs de mettre tous les documents (PPT, vidéos, résumés) en accès libre après une période de latence longue (1 an par exemple), pour donner envie d'adhérer et enrichir le fond documentaire accessible.

La question de la nécessité de demander un agrément de cette journée en tant que « formation », comme pour les Rencontres, est discutée. La gestion d'un tel dossier est lourde et peut être coûteuse si on a moins de 50 demandes. Le CA estime que le temps de travail administratif que cette option représente pour Sophie Droisier ne se justifie pas.

➔ **Sophie Droisier propose de consulter le GICPER pour connaître le coût d'une éventuelle sous-traitance.**

4. 15^{èmes} Rencontres COMIFER-GEMAS 2021

Les 15^{èmes} Rencontres se dérouleront les 24-25 novembre en 2021 à Clermont-Ferrand. L'appel à communications sera lancé en septembre, les propositions de communication pourront être soumises jusqu'au 18 décembre 2020 et le comité d'organisation se réunira mi-janvier 2021.

Une convention est en cours d'élaboration avec le GEMAS et le COMIFER prévoit de demander au MAA son haut patronage de l'événement.

Les conditions d'annulation ou de report de l'événement sont en cours de négociation avec le prestataire du Polydôme (groupe GL Events). Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la région AURA.

La diffusion des interventions en streaming est à l'étude auprès d'un prestataire en vue de l'établissement d'un devis.

Dans cette région, les problématiques liées au machinisme agricole et aux problèmes d'épandage des matières organiques et minérales seront mises à l'honneur. Le tassement des sols (et son impact sur la structure des sols, les systèmes racinaires etc.) sera également traité, sans que cette problématique soit limitée aux chantiers d'épandage (on peut parler de mécanique du sol).

Toujours compte tenu de la proximité géographique, le Conseil d'Administration est par ailleurs favorable au fait de prévoir de réserver un temps significatif à l'unité INRAE de Montoldre, qui pourrait intervenir largement sur les aspects épandage, notamment à la faveur du Plan Matériels moins émissifs (dans le cadre du PREPA et du label éco-épandage). Le comité d'organisation peut prévoir un temps d'échange avec eux pour préparer l'événement (Emmanuel Piron, Jacky Mazoyer). Il est néanmoins proposé d'attendre janvier après le dépouillement des propositions de communications pour organiser cette séance de travail.

Partenaires et sponsors locaux identifiés :

- Machinisme : Sabi Agri (tracteur électrique, petit matériel léger) ; Pneumatiques : Pôle agricole Michelin
- Centre de recherche : INRAE Montoldre
- Coop : Limagrain
- Greentech / Biovitis
- Végépolys valley : pôle de compétitivité voué à l'innovation dans les grandes cultures, dont la présidente est agricultrice dans le Puy de Dôme et administratrice chez Limagrain (semences potagères)
- Timac Agro (pH des sols et activités microbiennes)
- Méthanisation : Méthaniseur « Enzyme » et gros méthaniseurs de Limagne
- Ecoles Agro : VétAgroSup (Réflexions en cours sur mode d'implication des étudiants)

Animations à l'étude : Impluvium de Volvic – bac versant ; Musée Michelin (pb taille des groupes) ; Syndicat des 5 fromages AOP...

Tâches en cours de finalisation :

- Offre sponsoring et dossier exposants à finaliser
- Pages web du site à ouvrir

5. Point d'information sur la convention COMIFER-Ministère de l'agriculture

La convention COMIFER-MAA actuellement en cours porte sur une période de 22 mois (3 déc. 2019 – 2 oct. 2021), dont 18 mois opérationnels, et sur un montant de 108 930 €. Le rapport intermédiaire a été adressé au Ministère le 2 septembre 2020, faisant état de l'avancée des dossiers et accompagné des justificatifs financiers (temps passés par dossier par Marie et Sophie). Le budget a été entamé à hauteur d'environ 50 % de son montant et le COMIFER devrait ainsi bientôt recevoir 40 % du montant de la subvention allouée (env. 43 500 €). Le Ministère confirme que le dossier de paiement a été transmis au service concerné.

Un avenant serait peut-être à envisager compte tenu de dépenses plus élevées hors salaires que de salaires et de la nécessité de revoir certaines actions (entre autres du fait du contexte sanitaire). Des aménagements budgétaires sont jugés parfaitement compréhensibles par le Ministère et celui-ci évaluera rapidement la nécessité de faire un avenant, ou pas.

Par ailleurs, le COMIFER a été sollicité pour participer à la dernière réunion du comité de pilotage de l'étude prospective portant sur la part des matières fertilisantes issues de ressources renouvelables. Il s'agit de relire le rapport final d'I-Care, avec une grille de commentaires. La date vient d'être fixée au 19/10 après-midi, en visioconférence. Le rôle du COMIFER consiste à faire une relecture critique du document pour donner un avis, pas de le valider.

➔ **Toute personne intéressée peut participer à la relecture de ce document.** Il conviendra notamment de revoir l'interprétation de certains chiffres avancés, en particulier distinguer quantités vendues et quantités épandues (voir par exemple la présentation de P. Dabert lors de la journée technique « P recyclé en agriculture » de 2017), mais commenter également les aspects méthodologiques.

Sophie Agasse participera à cette réunion au nom de l'UNIFA mais pas au nom du COMIFER.

➔ **Il faut décider de la personne qui représentera le COMIFER (Marie Carré, Caroline Le Roux ou Aurélia Michaud), mais tous les avis seront compilés.**

6. Prise de position publique

La concertation préalable à la révision du 6^{ème} Plan d'Actions National « Nitrates » est en cours en vue d'élaborer le 7^{ème} PAN. Elle s'est ouverte le 18 septembre, jusqu'au 6 novembre 2020. Une plateforme en ligne est à la disposition du grand public, et plusieurs réunions publiques vont être organisées. Le COMIFER en a fait écho dans sa Lettre du COMIFER #22/Sept 2020 et sur LinkedIn et Twitter.

Les animateurs du GT N&S ont répondu aux personnes chargées de la préparation de cette concertation, et lors de la réunion du GT le 22 septembre, ont proposé de contribuer à ce débat au nom du COMIFER, avec l'aval et l'appui du conseil d'administration. Cette contribution se fera en 3 étapes :

- Collecte des contributions des membres du GT N&S à compter du 23/09, par e-mail + Google sheet ;
- 28/09 : prochaine réunion du GT N&S : analyse et échanges sur le contenu, priorisation des messages, programmation de nouveaux temps d'échange ;
- Réalisation d'un document par le GT N&S, pour validation par CA (selon des modalités à définir), puis transmission sur le site de concertation.

A noter que chaque contribution a autant de poids qu'une autre : les membres doivent relayer autant que possible la position du COMIFER. Voir aussi la possibilité de contribuer à la consultation publique via les « cahiers d'acteurs » disponibles sur la plateforme.

Le CA recommande aussi de prévoir d'articuler les réponses du COMIFER et du RMT BOUCLAGE : voir comment le groupe d'Appui à la Directive Nitrates peut également y réfléchir en plus du groupe N&S. Entre fin septembre (première phase de concertation interne organisée par le groupe N-S), et début novembre (fin de la concertation), nous pouvons prendre le temps d'une réflexion approfondie.

7. Labellisation des outils de calcul de dose prévisionnelle N

Le label devient « Prev'N » → **Chacun est invité à communiquer sur le label avec le nouveau logo.**
Ce nouveau label a été diffusé auprès des éditeurs déjà concernés par la labellisation, ainsi que sur le site du COMIFER, sur les réseaux sociaux et par la Newsletter du COMIFER.

Les Régions Bretagne et Languedoc-Roussillon ont été ouvertes à la labellisation début juillet. 8 outils déjà labellisés se sont manifestés pour étendre leur labellisation sur ces 2 régions et doivent déposer leurs dossiers avant fin septembre. Le Comité de labellisation se réunira le 19 novembre et examinera 3 nouveaux outils. Il pourra se réunir de nouveau en février ou en mars 2021 en fonction de la demande.

On note qu'en Bretagne on n'a pas de nouveaux outils à labelliser, les demandes ne concernent que des outils déjà labellisés pour d'autres régions. Le MAA demande de veiller à traiter la région Bretagne comme les autres, et notamment d'envisager de rencontrer les services bretons. En effet, une présentation des résultats de l'inter-comparaison est bien prévue, la date doit être fixée prochainement. Le MAA est intéressé et disponible en cas de besoin.

8. Fiscalité de l'association

L'étude fiscale réalisée en septembre 2019 par un cabinet d'expertise comptable/commissariat aux comptes (Serec) a éclairé l'impact financier d'un assujettissement aux impôts commerciaux. Le COMIFER a un statut d'Association à but non lucratif (loi 1901) et devrait à ce titre être non-assujettie à la TVA. Cependant, elle mène quelques activités lucratives (Rencontres, JT, Label).

Fin décembre 2019, le cabinet d'expertise comptable Afigec a présenté les comptes du COMIFER et a écrit les conclusions suivantes : le COMIFER exerce à la fois des activités dites lucratives (ex : organisation des Rencontres), qui doivent être soumises à TVA, et des activités dites non lucratives (ex : organisation de groupes de travail), qui dépassent le seuil de franchise d'impôt en 2019. Et d'autre part, le fonctionnement fiscal actuel de l'association ne respecte pas les règles et doit être révisé.

Quelles sont les solutions possibles ?

3 options sont possibles, ne remettant pas en cause le caractère d'ASBL (association sans but lucratif) :

a) *Opter pour un statut d'association non assujettie à la TVA :*

- Option à risque de rattrapage fiscal (TVA) rétroactif exigé par l'administration (enjeu 60 000 à 75 000 €)
- Incidence négative forte sur les résultats budgétaires :
 - o -10 000€ en année sans Rencontres,
 - o -25 000 € en année avec Rencontres,
 - o et 12 % de charges supplémentaires sur la masse salariale (-11 000€)

- Pas d'impôt sur les sociétés à payer (comme actuellement)

Cette solution nous a été déconseillée, car le COMIFER serait fortement pénalisé financièrement. Sur le plan comptable, les Rencontres, si considérées comme un événement interne, ne devraient pas être assujetties à la TVA ; or, le COMIFER récupère systématiquement la TVA des frais liés à l'organisation des Rencontres, qui sont de fait considérées comme une activité lucrative : nous sommes dans un état de non-conformité.

➔ **Il ne faut plus lier les frais d'inscription aux Rencontres à l'adhésion à l'association.**

b) Opter pour un assujettissement complet à la TVA :

- Cette option ne remettrait pas en question notre statut d'association non lucrative.
- Cette option pourrait exiger une évolution du fonctionnement pratique et budgétaire de l'association, pour que son activité puisse être considérée comme essentiellement lucrative.
- Incidence négative sur le résultat budgétaire.
- Impôt sur les sociétés (évalué à 11 700 € sur l'exercice 2019).

➔ **Prévoir un « lissage » des résultats entre deux années dans les écritures comptables ; plus le résultat est proche de zéro, moins on paye d'impôt sur les sociétés ; en cas d'exercice déficitaire, on peut même bénéficier d'un crédit d'impôt. L'expert recommandait plutôt cette option.**

c) La sectorisation des activités :

- Cette option implique la mise en place d'une comptabilité analytique, qui différenciera tous les flux et factures, soit en « lucratif » soit en « non lucratif ».
- Incidence négative sur le résultat budgétaire.
- Impôt sur les sociétés (évalué à 11 700 €).

➔ **Prévoir un « lissage » des résultats.**

L'expert estime que cette option n'est pas adaptée au COMIFER, dont les activités ne sont pas suffisamment importantes pour le justifier.

Le trésorier, Rémy Duval, a simulé divers scénarios d'évolution à partir des comptes et résultat 2019.

Année avec Rencontres :

REGIME FISCAL	PERMANENT	RENCONTRES	J THEM	LABEL	RESULTAT	Perte par rapport
Traitement fiscal actuel	-11 540	48 329	9 950	5 907	52 646	au statut actuel
Assujettissement sectorisé	-20 170	48 329	9 950	5 907	44 016	-8 630 €
Assujettissement 100%	-23 482	48 329	9 950	5 907	40 704	-16 180 €

Année sans Rencontres :

REGIME FISCAL	PERMANENT	RENCONTRES	J THEM	LABEL	RESULTAT	Perte par rapport
Traitement fiscal actuel	-11 540	0	9 950	5 907	4 317	au statut actuel
Assujettissement sectorisé	-20 170	0	9 950	5 907	-4 313	-8 630 €
Assujettissement 100%	-23 482	0	9 950	5 907	-7 625	-16 980 €

« **Permanent** » : partie budgétaire qui comprend l'ensemble cotisations-dotations-membres associés, la contribution conventionnée du Ministère, les produits et charges hors Rencontres, JT, et Label. Les parties Rencontres, JT et label sont séparées, afin d'isoler une part du budget qui sera intégralement « lucrative » et qui est déjà actuellement gérée avec un assujettissement à la TVA. Cette présentation permet de visualiser les impacts sans différencier années avec et sans rencontres **Hypothèses** : La TVA s'applique sur tout ou partie de la contribution conventionnée du ministère.

Il ne faut pas parler de « subvention » mais de « contribution conventionnée » avec le Ministère, qui dépend de l'organisation des Rencontres. En principe, la TVA doit s'appliquer sur ces subventions.

NB : Une association doit payer un impôt sur sa masse salariale (env. 12 %).

Toutes les entrées sont soumises à TVA sauf les cotisations et les contributions membres associés.

Pour un organisme qui ne récupère pas la TVA, il faut multiplier les chiffres par 1,2. Si les membres du 3^{ème} collège ne peuvent plus récupérer la TVA, cela risque d'avoir une incidence importante sur les dotations.

Régime fiscal	Cotisation (nb/tarif)	Dotation (HT/TTC) (*)	Membres associés (nb/montant)	Taux de subv. MAA Fléchée sur le lucratif
Actuel	90 / 90 €	9 800 € / 11 760 €	34 / 550 €	51 %
Sectorisé	95 / 110 €	12 500 €	35 / 560 €	51 %
100%assujetti	95 / 150 €	12 500 €	35 / 560 €	Sans effet

(*) un seul tarif appelé à partir de 2021

Autres scénarios en assujettissement 100 % :

Régime fiscal	Cotisation (nb/tarif HT)	Dotation (HT)	Membres associés (nb/montant)
Actuel	90 / 90€	9 800 / 11 760 €	34 / 550 €
100% assujetti	95 / 150€	12 500	35 / 560
100% assujetti	95 / 105€	13 800	35 / 560
100% assujetti	115 / 105€	12 800	38 / 550

Le nombre d'adhérents peut être stimulé par les avantages donnés. En revanche, si on augmente trop le tarif adhérent, on risque d'en perdre. Il vaut mieux chercher à augmenter le nombre de membres associés, sans augmenter le montant de la cotisation.

Actuellement, les dépenses autres que des salaires représentent 32 % du budget de la convention avec le MAA. Il faut que les salaires s'inscrivent autant que possible dans des actions non lucratives, comme les travaux de calcul de dose et d'inter-comparaison des outils. Mais le label ne figure pas dans la convention. Ainsi, les salaires concernés par la convention et correspondant à des activités pouvant être définies comme « lucratives » (Rencontres, journées techniques) correspondent essentiellement aux activités de Sophie Droisier.

Dans les 2 cas, le résultat est négatif. On perd davantage avec le non-assujettissement qu'avec la sectorisation, mais on perdrait encore davantage avec l'assujettissement total.

La comptabilité serait plus simple et plus claire en passant à la sectorisation (comptabilité analytique), mais il faudra alors peut-être s'attendre à une évolution du coût de la prestation comptable (Chimie Promotion).

➔ **Il est nécessaire de savoir de combien ça augmente dans chacune des 2 options.**

En cas de sectorisation : résultats de -9 k€ auquel s'ajoutera un impôt sur les sociétés de 11 k€. Il faudra faire évoluer les montants des dotations et cotisations pour combler ce trou.

Cela impliquera la distinction entre activités lucratives et non lucratives, avec une déclaration d'impôts. Mais si on passe à l'assujettissement total on ne pourra peut-être pas revenir en arrière. Par ailleurs, cette option est-elle en phase avec les statuts du COMIFER ? La sectorisation a le mérite d'éclaircir les choses. Mais ce sera plus lourd car chaque facture devra être catégorisée (lucratif ou non).

En cas d'assujettissement total : il faut avoir des activités qui aient un caractère lucratif : tout faire payer aux participants, y compris les réunions des GT. Cela impliquerait aussi une forme de lourdeur. Mais aussi cela soulèverait un fort risque de désengagement des adhérents.

Le cabinet AFIGEC, prestataire du COMIFER, recommande vivement de sectoriser la comptabilité.

A noter que l'organisation des Rencontres fait déjà, à ce jour, l'objet d'une comptabilité à part, assujettie à la TVA. Ainsi il n'y aura pas de différence d'incidence entre les années paires et impaires.

Votes => 21 réponses :

- **9 abstentions : 43 %**
- **3 voix pour un assujettissement total : 14 %**
- **9 voix pour une sectorisation : 43 %**

Malgré le taux important d'abstention, on ne peut pas reporter notre décision car on ne peut pas continuer comme actuellement. La décision peut être réversible.

Rémy Duval se rapprochera de Olivier Le Gall du MAA pour plus d'informations sur la gestion de la TVA sur la subvention.

→ Le Conseil d'administration prend acte de la décision de sectoriser les activités.

Il faut maintenant fixer les montants des cotisations individuelles, dotations et adhésion de membres associés.

A la place des scénarios proposés, on pourrait se donner des fourchettes d'augmentation (10 %, 15 %, 20 % pour toutes les catégories par exemple).

On ne peut pas prendre le risque de perdre des adhérents du fait de l'augmentation des tarifs.

Quant aux membres associés, leur gisement est encore très important et il faut chercher à en augmenter le nombre, pas le montant de leur cotisation annuelle.

Régime fiscal	Cotisation (nb/tarif)	Dotations	Membres associés (nb/montant)	Taux de subv MAA → lucratif
1) Sectorisé	95 / 120 €	13 500 €	35 / 550	25%
2) Sectorisé	95 / 140 €	12 800 €	35 / 550	25%
3) Sectorisé	95 / 175 €	12 000 €	35 / 550	25%
4) Sectorisé	95 / 200 €	11 000 €	35 / 550	25%
5) Sectorisé	95 / 220 €	10 290 €	35 / 550	25%
6) Sectorisé	95 / 90 €	12 800 €	35 / 550	25%

(35 x 550 = 19 250)

⇒ Face à la difficulté de prendre une décision en séance, il est décidé que Rémy Duval proposera au Conseil d'Administration quelques scénarios avec des montants raisonnables, à soumettre au vote de l'AG le 15 octobre.

9. Activité des Groupes de Travail

Groupe de Travail PKMg

Une réunion s'est tenue en visioconférence, avec plusieurs exposés :

- ANSES sur les niveaux en cadmium dans les matières fertilisantes et supports de culture permettant de maîtriser la pollution des sols agricoles, des productions végétales et l'exposition du consommateur. On regrette la faible pertinence du scénario de fertilisation, peu réaliste. Un travail complémentaire de l'ANSES sur d'autres scénarios est possible si le Comifer soumet une saisine à l'ANSES en argumentant sur les points faibles des *scenarii* de l'étude actuelle. Nous préparons un tel projet qui sera rediscuté en CA.
- Présentation de projets relatifs au raisonnement de la fertilisation PK (Réf.Diag.PK non retenu à ce stade par FranceAgriMer ; Labex « JusteP » déposé en septembre 2020 ; CASDAR PhosphoBio qui démarrera en octobre 2020) ;
- Outils Phosph'Or et discussion sur la pertinence des valeurs médianes à l'échelle du canton ;
- Appel à données expérimentales pour constituer un référentiel de fertilisation Mg.

Groupe de Travail SAB

La dernière réunion s'est tenue le 8 octobre 2019 avec 16 participants, consacrée à la préparation de la Journée Technique « pH et fertilité des sols », qui sera finalement organisée le 28 octobre 2020 en distanciel, du fait de la situation sanitaire. 5 des intervenants étaient présents (sur 13).

Le Groupe SAB sera désormais **co-animé par Bruno Félix-Faure (Eurofins-Galys) et Hélène Lagrange (Arvalis)** sur 2020-2021.

La prochaine réunion du groupe SAB est prévue le 29 octobre 2020, en distanciel. Y est prévue une intervention de Inigo Virto (Université de Navarre, Pampelune, Espagne) sur « Les effets du chaulage sur le stockage ou déstockage du carbone des sols », suivie d'une discussion sur le bilan de la journée « pH et fertilité des sols » de la veille (synthèse des questions listées via TEAMS et nouvelles pistes de travail émergeant au travers de ces échanges).

Groupe de Travail PRO

Enguerrand Burel (ITAB) assurera désormais la co-animation du groupe PRO avec Caroline Le Roux (LDAR).

Un sous-groupe de travail a été mis en place pour mettre à jour des tables des Keq N, co-animé par Marie Carré, Aurélia Michaud et Caroline Le Roux, auxquels s'ajoutent 6 participants (INRAE, CRAB, CA NPDC, ITAB, Arvalis). Ceux-ci ont été sollicités par mail dans le courant de l'été et se sont réunis une première fois en visioconférence le 24 septembre 2020 au matin.

Une deuxième réunion du sous-groupe est prévue le 2 novembre 2020.

Objectifs du groupe :

- Actualiser les références, notamment sur les digestats ;
- Si possible, ajouter de nouvelles références sur des PRO émergents.

10. Communication

1- Site internet du COMIFER : Un travail « titanesque » d'indexation est en cours pour permettre la recherche par mots clés (liste en cours de test) de l'ensemble des documents actuellement sur le site comifer.asso.fr et tester leur identification par l'outil de recherche documentaire actuel. Si l'outil actuel apparaît insuffisant, ce travail sera continué par la rédaction d'un cahier des charges pour un nouvel outil et un appel d'offres à lancer auprès de prestataires potentiels.

2- GFRC : Toutes les figures les plus emblématiques du GFRC, négociées avec GFA, ont été mises en ligne cet été, avec la possibilité de les visualiser et de les télécharger dans les rubriques « Publications > Co-éditions » et « Publications > Supports pédagogiques ».

⇒ Chacun est invité à communiquer sur ces nouvelles ressources pour la formation.

3- Plan de communication réseaux sociaux : Un plan a été élaboré depuis juin, qui implique le relai, chaque semaine sur Twitter et LinkedIn, des communications traitant :

- De la vie de l'association (dates et ordres du jour des réunions des GT et des instances, partenaires et membres associés, brochures...)
- Des aspects techniques traités (ex. concertation PAN, influence des politiques publiques sur la gestion de l'azote et du phosphore des élevages...)

➔ **Tous les partenaires et adhérents de l'associations sont invités à relayer ces informations sans réserve.**

➔ **Chacun est également invité à proposer des thèmes agronomiques à aborder chaque mois.**

11. Questions diverses

- **Cooptation de N. Vassal**

Annie Duparque souhaite quitter le CA et s'est rapprochée de Nathalie Vassal (VetAgroSup), qui a accepté de prendre le relai dès la prochaine réunion de janvier 2021 avec l'accord de sa hiérarchie.

Annie Duparque poursuivra son activité au sein du Groupe FORBS.

Résultats des votes :	20
OUI :	20
NON :	0
ABSTENTION :	0

➔ **Nathalie Vassal est cooptée au sein du CA, à valider en prochaine AG.**

- **Sollicitation de l'EJP SOIL**

Claire Chenu a sollicité le COMIFER pour participer à une enquête pour le programme EJP SOIL (*European Joint Programme « Towards Climatesmart sustainable management of agricultural soils »*) qui réalise cette année un certain nombre de synthèses/inventaires dans tous les pays participants afin de construire sa feuille de route (Work Package 2).

Objectif : bien renseigner l'état des lieux sur différentes questions, adapter le programme de travail et identifier ce qui doit faire l'objet d'appels d'offres internes. Dans chaque pays c'est l'institut participant qui coordonne et réalise ce travail, sollicitant au besoin des membres externes à l'institut. INRAE est le participant français. **Un de ces inventaires (« stocktakes ») porte sur les recommandations en matière de fertilisation et comment elles prennent en compte les caractéristiques des sols. L'INRAE, en charge de cet inventaire, a besoin d'avoir un regard d'expert dessus.** Les résultats de cette enquête pourraient conduire à proposer des activités d'harmonisation entre pays européens, la prise en compte des sols dans le conseil de fertilisation semblant très hétérogène d'un pays à l'autre.

Cette étude a des traits communs avec le travail de parangonnage en cours au sein du COMIFER, dans le cadre de la convention avec le MAA. Pascal Denoroy se rapprochera de Christine Le Souder, Francesca Degan, Lionel Jordan-Meille et Marie Carré pour donner un avis sur cette étude.

Cette question pourrait également être soumise au GT FORBS.

- **Tarif de groupe de l'IFS**

L'IFS (*International Fertiliser Society*) propose un tarif de groupe en cas d'inscription collective. Cela est-il susceptible d'intéresser le COMIFER ? Cela peut dépendre du nombre de personnes qui doivent composer le groupe. Un colloque annuel est organisé par l'IFS.

- **Anticiper le changement de président/bureau**

A noter que pour mémoire, Pascal Denoroy démissionnera du CA après sa réunion du 12 janvier, en vue d'être remplacé pour le CA du 30/03/2020. Il préparera et animera néanmoins l'AG du 30/03/2021...

* * *

Rendez-vous à l'assemblée générale du 15 octobre 2021.

Le Président lève la séance à 17h47.

Rappel des prochaines réunions du Conseil d'Administration :

- 12 janvier 2021 à 13h30
- 30 mars 2021 après-midi
- 15 juin 2021 après-midi

Secrétaire
Mathilde Heurtaux



Président
Pascal Denoroy

